



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 12 mars 2021, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 04/03/2021

**Présents** : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

**Pouvoirs** : FERRIE Nathalie à LEON Olivier

Frédérique Rumeau a été élue secrétaire de séance.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **2021/08 Renforcement du socle numérique de l'école**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'opportunité de solliciter une subvention pour renforcer le socle numérique de l'école. Le gouvernement propose une aide à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la génération du numérique éducatif et assurer la continuité pédagogique et administrative. 105 Millions d'euros sont investis à compter de cette année pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles

Pour bénéficier de ce programme d'aide le dossier de demande doit être déposé avant le 31 mars 2021.

Selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité, l'aide s'élève à :

- 70% de la dépense jusqu'à 200 000€.
- 50% de la dépense entre 200 000€ et 1000 000€

Le montant subventionnable par classe est cependant plafonné à 3500€.

La municipalité de Corronsac dépose un dossier pour ses 4 classes.

Monsieur le Maire propose aux élus de monter un dossier de demande de subvention afin de pouvoir équiper la classe Grande section /cours préparatoire, seule classe éligible, de matériels interactifs de vidéo-projection pour répondre aux nouvelles méthodes d'enseignement ainsi que d'ordinateurs portables pour un budget total de 3 500€ (soit un cout de 1167€ net pour la commune après subvention) Le matériel serait identique au matériel de l'école de Corronsac.

Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de préparer un dossier de demande de subvention pour l'achat du matériel désigné ci-avant pour une enveloppe maximale de 3 500€
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'élaboration de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 15/03/2021  
Rendu exécutoire le 15/03/2021  
Affiché le 15/03/2021**

**Le Maire, Laurent BRAAK**

